

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : **Téléconférence pendant la période de lutte contre la propagation du Covid-19 et au-delà**
Initiant-e(-s) : Aude Billard Johann Dupuis Joël Teuscher.

Alors que le conseil communal continue ses fonctions et que l'ensemble de la population est appelé à privilégier le télé-travail, le conseil communal ainsi que de nombreuses séances de commission continuent à se réunir en présentiel. En cette période de lutte contre la propagation du Covid-19, se rendre à une commission et aux séances de Conseil Communal en présentiel, est déconseillé pour toutes les conseillers/ères communaux, qui sont à risque ou vivent avec une personne à risque, ainsi que pour les autres afin de limiter la propagation du virus. Les personnes à risque se voient donc exclues de la participation aux commissions qui imposent de se réunir en présentiel.

Après plusieurs annulations en début d'année, le Conseil Communal s'est déplacé dans l'urgence dans une halle de Beaulieu. A plusieurs reprises, les séances se sont tenues en l'absence de nombreux conseillers communaux et de municipaux. L'absence obligée de ces personnes impacte la bonne marche de notre conseil. Pour préserver le droit à siéger et voter tous les élus, il nous paraît judicieux de donner la possibilité de siéger à distance, par téléconférence et en ayant un système de vote simple et fiable, notamment, utilisable en situation de crise.

Ce postulat recommande la mise en place de système de télé-conférence la salle du Conseil Communal ainsi que pour un nombre suffisant de salles de commission.

Alors que la possibilité de participer par téléconférence pour le Conseil Communal ne peut se concevoir que comme un palliatif, la mise en place de système de téléconférence pour les commissions perdurerait après la crise. Permettre aux conseillers et conseillères communaux de participer aux séances de commissions par télé-conférence aurait, pour avantage, d'offrir un mode de fonctionnement plus efficace pour les commissions. Les commissions se réunissent à toute heure de la journée, de 7h00 à 21h00, forçant les commissaires à prendre régulièrement du temps sur leur travail et leur activité familiale. Bien que ~~cette~~ effort soit attendu et fasse partie entière du mandat de conseiller/conseillère communal, il nous appartient de réduire cette charge, notamment en éliminant les heures perdues en trajet. Promouvoir la télé-conférence a, de plus, l'avantage de diminuer l'impact écologique des déplacements. Il est particulièrement recommandé lorsque le temps de déplacement est long en comparaison de la durée de la réunion. Le trajet aller-retour pour assister à une commission prend souvent près d'une heure, alors que les commissions durent rarement plus de deux heures, et le plus souvent un peu plus d'une heure.

La tenue de réunions par voie de télé-conférence peut se concevoir en version mixte, permettant ainsi aux membres qui le souhaitent de se réunir en présentiel. La tenue de conférence mixtes avec des membres en télé-conférence et des membres en présentiel est routine dans de nombreux milieux, notamment les entreprises et institutions internationales, ainsi que les universités de notre canton. Elle fait partie d'une évolution des modes de pensées et de fonctionnement de notre société.

Conseil communal de Lausanne

Conclusions :

La présente initiative invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. Faire l'inventaire des salles permettant déjà la tenue de réunions par télévision conférence ainsi qu'en mode mixte présentiel/virtuel
2. Faire une estimation du coût d'une telle installation.
3. Déterminer le calendrier avec lequel de telles installations pourraient être prêtes si cela était la volonté du Conseil.

Lausanne, le 23 Novembre 2020

L'initiant/l'initiatrice :
(signé) Aude Billard

G. Kuhn
Guillaume Kuhn

L. MANZONI
Laura Manzoni

P. Richard de Paolis
P. RICHARD - DEPAOLIS

Varuna Nossier

R. Felli
Romain Felli

Quentin Demonce